

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

19 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le dix neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CONVERT Sylvain - CREBESSEGUES Etienne - DANH-NGHET Stéphanie - FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSSE Thomas - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : FLAMANT Patrick - RUIZ Gérard - WACHOWIAK Edmond

Absent(s) : /

Procuration(s) : 3

E. WACHOWIAK à H. JACQUIER – G. RUIZ à JP BERTHELOT – P. FLAMANT à S. CONVERT.

Secrétaire de séance : Sylvain CONVERT

Date de convocation : 13 mai 2014

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 21 mai 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 20 mai 2014

Le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

I – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors du congrès des maires de France, le Président de la République a indiqué qu'en matière de rythmes scolaires, le passage à la semaine de quatre jours et demi se mettrait en place sur 2 ans, entre septembre 2013 et septembre 2014.















En octobre 2012, le ministre de l'éducation nationale a annoncé cette réforme des rythmes scolaires avec notamment la semaine de quatre jours et demi. Cette demi-journée supplémentaire est prévue le mercredi même si les collectivités gardent la possibilité d'en décider autrement.

Depuis la rentrée 2008, la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires est en effet fixée à 24 heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves, ces 24 heures étant organisées à raison de quatre jours par semaine (6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

En mars 2013 la commune a fait part au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du souhait du conseil municipal de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Stéphanie ROCHE TAVERNESE, Adjoint en charge des affaires sociales et scolaires propose la répartition suivante :

Projet TAP (Temps d'Activité Périscolaire) - rentrée Septembre 2014 (sans fermeture de classe)

	PS	7 PS	14 MS	6 MS	14 GS	3 GS	11 CP
	14	7 MS		8 GS		11 CP	
13H30 à 15H00							
15H00 à 16H30							

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Elle précise que la réglementation impose 1 intervenant pour 14 enfants. Il sera donc nécessaire de scinder chaque classe en 2 groupes par double niveau pour minimiser le nombre d'intervenants, en prenant en compte les inscrits à ce jour, pour la rentrée de septembre 2014 :

PS : 21 MS : 27 GS : 25 CP : 22

Il faudra donc 7 intervenants à la Balme Les Grottes contre 6 pour Vertrieu.

Exemples d'activités par intervenant :

 Musique	 Histoires contées	 Atelier Arts Plastiques
 Sport	 Poterie	 Théâtre
 Atelier Arts Plastiques		

BUDGET :

- Sur la base de 24.00€ brut de l'heure (moyenne nationale).
- 1 intervenant effectuant 3h / semaine sur 36 semaines.
- 4 590.14 € pour 1 intervenant pour l'année scolaire.
- 32 130.93€ pour 7 intervenants pour l'année scolaire.

Soit 48.317€ / enfant / par an / pour 1 intervenant (338,22€ / enfant / pour 7 intervenants, contre 25 540.80€ / par an / pour 6 intervenants, soit 296.14€ / enfant pour la commune de Vertrieu).

SUBVENTION :

L'Etat s'est engagé à verser 50€ / enfant / An. La reconduction de cette subvention pour les années à venir n'est pas encore connue.

La commune de Vertrieu percevra 50€ / enfant + 50€ en tant que commune dite « pauvre ».

COÛT REEL DU TAP :

- 338,22€ - 50€ = 288,22€ / enfant / an soit pour les 95 élèves 27380,9€ / an

Si la fermeture de classe est confirmée, environ la moitié des CP iront à Vertrieu. L'effectif du Groupe Scolaire de La Balme Les Grottes sera donc de 84.

PROJET AVEC 4 INTERVENANTS / ATSEM / 2 CONTRATS CAE

	PS	7 PS	14 MS	6 MS	14 GS	3 GS	11 CP
	14	7 MS		8 GS		11 CP	
13H30	ATSEM	CAE 1	CAE 2	INTERVENANT	INTERVENANT	INTERVENANT	INTERVENANT
15H00	CAE 1	ATSEM	INTERVENANT	CAE 2	INTERVENANT	INTERVENANT	INTERVENANT
16H30							

BUDGET :

- ATSEM : 1660,20€.
- 1 CONTRAT CAE : 332,20€.
- 1 CONTRAT CAE: 0€ (employée déjà en place).
- 4 INTERVENANTS 18 360,56€.

SOIT UN TOTAL DE 20 353,30€ / AN SOIT 214,25€ / ENFANT

COÛT REEL :

214,25 € - 50€ DE SUBVENTION = 164,25€ / enfant / an soit pour les 95 élèves 15 603,30€ / an

En plus du budget du personnel, il faudra prévoir un budget pour le matériel du Temps d'Activité Périscolaire, non chiffré à ce jour.

Le maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'organisation présentée par Stéphanie ROCHE TAVERNESE.

Après concertation, le conseil municipal, valide l'organisation du temps d'activité périscolaire présenté par Stéphanie ROCHE TAVERNESE.

Pour : 7 + 1

Contre : 0

Abstention : 5 + 2

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Site internet de la commune

Sandra GOULAUX, Adjoint en charge des Grottes, de l'animation et de la communication informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le site internet de la commune. Elle laisse la parole à Etienne CREBESSEGUES, conseiller municipal, qui a étudié la question.

Il propose de signer un contrat avec Actuphoto SARL, fournisseur de service internet, pour la création du site internet.

Le nom de domaine « grottes.biz » retombant dans le domaine public en février 2015, il propose de mandater dès à présent la Société Actilan (hébergeur actuel) pour la redirection de l'ancien site vers le nouveau site.

Il précise qu'Actuphoto fournit un service en ligne permettant aux utilisateurs de créer leur propre site internet. Les services proposés permettent aux utilisateurs d'adapter le graphisme de leur site, de créer et de gérer son contenu, ainsi que d'administrer les rubriques.

Actuphoto propose une version avec un paiement annuel de 60,00€ TTC, comprenant l'hébergement illimité des données, le nom de domaine, une adresse email et met à disposition de l'utilisateur différents services liés au nom du domaine.

Après concertation, le conseil municipal, valide la mise en place d'un nouveau site internet pour un montant de 60,00€ TTC et demande au maire de faire le nécessaire auprès d'Actuphoto SARL.

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

2. Achat d'une tondeuse

Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint en charge des finances, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'achat d'une nouvelle tondeuse, l'ancienne étant hors service.

Il présente un devis de 374.25€ HT pour une tondeuse thermique de marque « Viking ».

Après concertation, le conseil municipal, valide l'achat de la tondeuse pour un montant HT de 374.25€ HT.

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

FIN DE LA SEANCE A 21H10